

Matane, le 21 mai 2006

Bas Saint-Laurent

6211-09-007

Mémoire présenté par Carmelle St-Gelais,

Objet : Le projet d'aménagement d'un parc éolien à St-Léandre, St-Ulric, St-Damase par Northland Power Inc.

Audience publique tenue à Matane, le 25 avril 2006 sous la Présidence de Madame Claudette Journault et de Monsieur le commissaire Louis Dériger.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| Les faits | 1 |
| La proximité | 1 |
| Le bruit | 1 |
| La dégradation de nos forêts | 2 |
| La responsabilité de la Municipalité d'offrir des services | 2 |
| La responsabilité des propriétaires | 2 |
| Prévenir au lieu de guérir | 3 |
| Le démantèlement | 3 |
| Prévenir, le gouvernement ne connaît pas | 3 |
| Une géographie particulière | 4 |
| Des comportements qui suscitent des questionnements | 5 |
| Des mesures pour éviter la catastrophe | 5 |
| Des parcs éoliens en retrait | 5 |
| La nationalisation de l'électricité | 6 |

L'éolien à St-Léandre, St-Ulric et St-Damase.

Les faits :

Le projet prévoit l'implantation de 100 éoliennes d'une puissance de 1.5 mg. Le promoteur, M. Victor Pergat dit que 95% des contrats avec les propriétaires sont signés, les emplacements ne sont pas certifiés. Le parc devra être mis en service le 1^{er} décembre 2007. Tout retard entraînera de fortes amendes. Le coût global du projet est de 270 millions de dollars, financé à 80% par les banques, 20% par le promoteur, GE est sous contrat. Le promoteur est lié avec le gouvernement pour 20 ans. Souhaitons que chaque parc soit remis en contrat ou démantelé avant que le promoteur lève les feutres. Donc, il est d'une grande nécessité, que le promoteur soit lié dès le début par une obligation, de commencer un plan de restructuration à la quinzième année de son contrat. Le gouvernement aura pour tâche de s'asseoir avec le promoteur à la fin de la 16, 17, 18, 19 et 20^{èmes} années, et de vérifier la véracité et le sérieux des projets soumis. Le promoteur consciencieux pourra avec l'assentiment du gouvernement et de la population continuer à faire des bonnes affaires sur notre territoire. Que tout mouvement de fermeture soit arrêté, réglementé et respecté. Le fonds prévu de \$5,000 par mégawatts par an pour une durée de 10 ans devra être fidèlement prélevé et chaque dollar de cette somme devra être investi en fiducie pour protéger les intérêts. Ce fonds cumulé, plus intérêt sera aussi planifié avec le projet de restructuration.

La proximité :

Les promoteurs courent les profits, voilà la réalité. Les lignes électriques étant pour desservir l'électricité dans les foyers, longent les maisons et les réseaux de distribution suivent l'alimentation. Le jour où les foyers ont été raccordés à l'électricité, pas un abonné n'avait pensé qu'il serait un jour placé devant une réalité aussi dérangement jusqu'à y sacrifier son environnement et sa tranquillité. Les vents sont vraiment présents en Gaspésie, c'est un fait ; l'énergie éolienne est un atout tant que les éoliennes tiendront le coup et resteront debout. L'éolien nous offre une énergie propre et doit être développée mais pas n'importe comment.

L'homme et sa santé passent avant tous projets, il faut éloigner les éoliennes des résidences, 350 m. c'est beaucoup trop proche. Les lots des propriétaires ont une longueur d'un mille ou 5,280 pi soit l'équivalent de 1,600 m., les résidences sont toujours installées sur le premier 80 m.. Donc, le promoteur se doit de travailler sur le fond des lots et éviter le plus possible toute pollution aux résidents. Prendre soin de ses populations cela devient rentable.

Nos économies sont gérées dans un tourbillon, nous pensons faire des sous avec l'énergie mais déstabiliseront les populations qui deviendront malades moins fonctionnelles et plus troublées.

Le bruit :

Le bruit est présent, constamment quand les éoliennes sont en travail. Un artiste, Raoul Jomphe, en quête de quiétude et de beaux paysages, s'est installé dans la campagne de St-Léandre. Dans une entrevue à Radio Canada, l'artiste disait qu'il percevait la présence d'éoliennes qui tournent autour de lui, comme l'équivalence d'un vrombissement d'un jet à haute altitude. Le bruit répétitif à long terme tombe sur les nerfs, occasionne le stress et rend malade. Ces gens de campagne sont encore plus sensibles au bruit, ils ne connaissent pas ou peu, l'impact est encore plus grand. Faut-il toujours foutre le bordel partout. Donc mettez un peu plus sur la longueur des câbles et soyez charitables, c'est le meilleur investissement.

La dégradation de nos forêts :

Notre Gaspésie, pas plus que le Québec dans son entier, n'est épargnée par la surexploitation des forêts. Le milieu est devenu fragile et sensible. Nos parcs nationaux n'ont pas été ménagés, Bowater, compagnie américaine, a vidé la Dunière, territoire adjacent à la réserve Matane, maintenant il vend le territoire dépouillé de sa richesse, au même prix que s'il était bien garni. La réserve Matane est aussi pillée tant que l'on peut, à la limite du possible. On abat tout, sans pitié, avec des machines multifonctionnelles, on récolte quelques essences de bois et l'on broie le reste et dispose en digues. De quoi en pleurer. Les exploiters ont découpée la Réserve Matane en damier, avec plus de bois coupé que de parcelles de bois épargnées. Une bandelette de bois est laissée en bordure des routes pour camoufler le dégât ; bien maligne est la nature, elle se venge et abat pêle-mêle le bois resté debout et met à jour la tricherie des hommes. Le parc de la Gaspésie subit aussi les coupes à blanc et moins chanceux encore, le feu en a détruit une bonne partie. Tout cela pour dire que notre forêt est massacrée et pour en ajouter plus, nos sociétés d'aménagement des forêts cherchent leur rentabilité dans la coupe des forêts en voie de devenir matures et elles sont à leur tour passées à la coupe avec des machines multifonctionnelles.

Le projet de Northland Power Inc. nous annonce un déboisement de 102 hectares pour 100 éoliennes. Le projet de la Gaspésie est de 800 éoliennes donc une perte de 816 hectares de forêt. Ce sera un appauvrissement de la richesse forestière vraiment marquant et au sacrifice de milieux privilégiés. Le questionnement des audiences annonce l'implantation d'éoliennes dans des érablières, près des lacs de villégiature. Des animaux perdront leur habitat, tout comme l'humain, ils doivent reculer pour survivre jusqu'à quel niveau de dégradation ?

La responsabilité de la Municipalité d'offrir les services.

Y a-t-il une limite d'utilisation des services exigés par le promoteur ? Que les pompiers se déplacent une fois occasionnellement pour éteindre un feu occasionné par une éolienne cela n'entravera pas nécessairement leur charge et ils pourront fort bien répondre à la demande et sans beaucoup d'impact. Qui paiera ? C'est une autre question. La ville ou la municipalité devra réglementer. Mais utiliser le site d'enfouissement, sans limite, voilà un point qui viendrait raviver un débat ; qu'une éolienne fort endommagée prenne le chemin du site d'enfouissement, viendrait questionner le décret et serait pour les citoyens de la MRC de Matane, un manque de respect ; parce que cet enfouissement est hors du commun et viendrait hypothéquer largement notre site d'enfouissement. Le contribuable paierait la note. Quand je vous dis que nos économies sont dans un tourbillon, c'est une autre démonstration. C'est un jeu de passe la facture. Je propose donc que les promoteurs prévoient avec le ministère de l'environnement, un enfouissement qui leur serait propre et contrôlé. Et que tous métaux d'acier, de cuivre, de fibres de verre et autres soient récupérés et acheminés dans les lieux appropriés et ciblés par le gouvernement. Et qu'un comité de suivi soit mis en place pour que le travail respecte les exigences du décret.

La responsabilité des propriétaires lors de l'exploitation.

Les propriétaires ont à être déchargés de toutes responsabilités envers l'achalandage humain et matériel qui circule sur leur propriété en relation avec l'éolien. Même, une liste de responsables et d'équipements doit être émise par entente signée pour contrôler la circulation. Sinon le propriétaire perdra totalement le contrôle. Si des personnes autres et non citées doivent accéder, elles demanderont un droit de passage.

Prévenir au lieu de guérir :

Le questionnement des audiences nous dit que le gouvernement n'a pas réglementer ce projet éolien.

La MRC de Matane semble dire qu'elle ne s'est pas penchée beaucoup sur le projet, sauf pour établir quelques distances et statuer sur l'installation de lignes. Elle accuse son manque d'expérience.

Les municipalités ont davantage négocié avec les promoteurs. Elles ont besoin d'un peu de temps pour protéger leur territoire et se doter d'une réglementation.

Je recommande de faire des études d'ondes avant l'installation du projet afin de pouvoir effectuer des comparatifs après. La population n'a pas à subir le brouillage des ondes ni les interférences.

De même je recommande une étude de l'état des chemins dans les municipalités avant le début des travaux afin de les laisser dans une condition équivalente ou meilleure.

Le démantèlement des éoliennes :

Se résume-t-il à des vœux pieux ? C'est la partie du travail qui m'inquiète le plus. La durée de vie de ces éoliennes était planifiée pour 25 ans, maintenant nous parlons de 20-15 ans. Cet hiver le parc le Nordais de Cap-Chat a annoncé le bris de pales d'éoliennes par les vents. Quel paradoxe, des éoliennes qui s'alimentent de vent et que le vent brise. Une semaine plus tard, le parc le Nordais était à vendre. Ensuite un administrateur de Cap-Chat est venu nous dire, toujours en entrevue à la T.V, que fort probablement leur parc deviendra la première expérience d'un cimetière d'éoliennes, en Gaspésie. Ce parc n'est âgé que de 9 ans et il est démodé. Connaissant la gérance boiteuse de plusieurs projets du Québec commandés par le gouvernement, quelles données solides devons nous utiliser pour convaincre notre conscience qu'il n'y a pas de danger pour l'après projet ?

Analyse de la situation :

Le gouvernement ou la société d'État envoie en appel d'offre une demande pour l'achat d'électricité éolienne, 1000 mw. A qui la demande s'adresse-t-elle ? C'est vraiment une responsabilité du distributeur d'électricité. Notre Hydro-Québec n'a jamais planifié l'éolien et qui plus est, il cherche des partenaires sans aucun avertissement, sans aucune étude ni préparation. Le Québec devient vulnérable et semblable à une proie. Ce gouvernement fort de grande philosophie, pourra-t-il un jour s'aligner sur ses politiques et penser son langage c'est-à-dire à la diversité, au développement durable et à la planification intelligente de la ressource.

La jungle de l'éolien nous conduira vers de nombreuses erreurs, de l'exploitation abusive des propriétaires et du territoire. Des éoliennes partout, un parc organisé par Nortland Power Inc, qui ignore un parc d'Axor et qui partagent le même territoire. Des éoliennes qui stressent par le bruit, par la pollution du paysage quand elles pourraient être tout bonnement des pourvoyeurs d'énergie.

Prévenir, le gouvernement ne connaît pas :

Il y a 15 ans passés, les spécialistes de l'électricité auraient dû sortir leur table à dessin, faire des études d'impact, ouvrir des centres de recherches, faire des tables de consultation et de concertation.

Faire des études d'impact sur l'environnement, étudier le territoire, mettre les tours de capteurs de vent, voir les meilleurs sites pour l'implantation des parcs éoliens, étudier leur capacité de contenu et de rendement.

Voir la capacité de l'homme à vivre dans ce milieu éolien, faire des expériences sur du vécu plus ou moins rapprocher des éoliennes, voir la variation de son comportement, tenir compte de ses témoignages. Enregistrer aussi ses réactions face au bruit développé par ses engins, sa capacité de résistance à la tolérance visuelle et mentale.

Faire les études appropriées pour découvrir les chemins de migration des oiseaux, inventorier les habitats à protéger. Commander des études sur des projets étrangers pour établir le plus précisément, la mort d'oiseaux tués par les palmes, par les collisions frontales avec ces monstres et l'épuisement des oiseaux par le tournoiement autour des gyrophares. Le promoteur annonce une mortalité de 0.47 oiseau par an par éolienne et les statistiques disent 1.83 /o/a/é, les écarts sont un peu larges.

Lancer des défis, faire des concours d'étudiants en ingénierie pour confectionner une éolienne adaptée à notre climat et à la hauteur de notre compétence québécoise. Mettre une deuxième équipe pour programmer les dérivés et les retombées économiques.

Créer des firmes québécoises de mise en marché des produits éoliens et capables en dernier essor, de transiger avec les étrangers. Si des immigrants ont pu faire des cours de pilotage d'avion, aux Etats-Unis pour faire un attentat terroriste aux Etats-Unis, peut-être qu'avec un peu de débrouillardise, serait-il possible que nos honnêtes ingénieurs fassent des études spécialisées à l'étranger pour obtenir les techniques de pointe ?

Une géographie particulière :

La partie du Québec qui excède la partie centrale et qui est située à droite du Fleuve St-Laurent, donc dans l'est de la province et qu'on appelle la péninsule gaspésienne, a une forme géographique qui se prête intelligemment à son développement. Elle est assez étroite et allongée. Les populations vivent en bordure du fleuve et près des eaux de la baie des Chaleurs.

Le cœur du territoire est beaucoup moins habité et de grands espaces ne sont pas habités. Ce territoire pourrait servir à l'aménagement d'une ligne de service qui desservirait aussi bien le côté nord comme le côté sud de la péninsule. Il pourrait accueillir un voie ferrée aménagée avec des bretelles qui alimenterait, en biens, les villes côtières des deux rives.

Cette voie ferrée permettrait le désencombrement des routes en diminuant les camions remorques propres au transport. Il y aurait une large économie dans la réfection des chemins. La Chine a construit une voie ferrée pour se rendre au Tibet, la voie est construite en montagnes et pas n'importe quelles montagnes, elle à 288 km de long. Des portions passent à 5,000 pi d'altitude, il a fallu construire des cabines pressurisées. Et elle l'a faite, les Gaspésiens n'en demandent pas tant.

Les parcs éoliens pourraient aussi occuper ce territoire, hors de la vue des gens isolant le bruit et protégeant la beauté des paysages gaspésiens que le touriste recherche, sur les côtes. L'île d'Honolulu (d'Hawaï) est alimentée uniquement par l'énergie éolienne. Nous circulons autour de l'île et jamais nous n'y voyons une éolienne. Elles sont placées au cœur de l'île même si les plus belles plages de surf sont en bordure.

Les sites d'enfouissement pourraient rejoindre ce territoire éloigné, pas pour en abuser, ils seraient nôtres, sous la responsabilité et la gestion des villes mais avec un certain éloignement qui rendrait service aux populations ; du bon air à respirer. Matane a quand même le droit de rêver.

Des comportements qui suscitent des questionnements :

Pourquoi créer des situations d'urgence ? Échéance de la production des travaux, 1^{er} décembre 2007, cela donne en somme une année et demie pour bâtir tout le projet et en plus faire les audiences publiques gouvernementales. Ce sont des astuces pour coincer la population. C'est la deuxième fois en trois ans que l'on répète le scénario à Matane, sous le même gouvernement.

A-t-on fait de longues études cachées, gouvernementales sur l'énergie éolienne, à coût de plusieurs milliers de dollars, laissant croire à la population que rien n'est préparé, laissé à tous vents. Ou bien c'est un coup floué de grande envergure. Les contrats sont signés avec l'entrepreneur G. E et avec 95% des propriétaires. Que viennent faire les audiences publiques, si tard dans le dossier. C'est rire du monde. Exprimez-vous, on vous donne votre chance. Mais oui, tout est décidé.

Les audiences publiques ont pour rôle de faire des recommandations, alors ne faudrait-il pas qu'elles les fassent à la mise sur pied du projet et non quand les cartes sont jouées. Elles devraient cueillir les informations nécessaires au lancement du projet et non pas se contenter de mettre quelques diachylons sur les blessures les plus douloureuses.

Ces audiences coûtent chères, on met à notre disposition des gens très compétents et de qualité, pourquoi ne pas tirer le maximum de leur recherche et de leur travail. Les projets en sortiraient plus intelligents et respectueux.

Si les audiences publiques veulent garder leur rôle de questionner après que les études d'impact soient mises à jour et bien du moins qu'on fasse des tables de consultation et de concertation pour que les gens soient entendus dès les débuts.

Loin de la consultation dans ce cas-ci, les promoteurs ont isolé les propriétaires pour négocier et même en certains cas, demandé le secret sur les ententes. C'est la procédure du démarchage, désamorcer une difficulté à la fois. Le projet aurait été beaucoup mieux harmonisé avec une concertation des propriétaires participants.

Ce projet si apparent dans le paysage aurait besoin d'une vision d'ensemble, des plans et devis devraient être rédigés sur l'ensemble des visées éoliennes pour le futur et pour toute la Gaspésie.

Des mesures pour éviter la catastrophe :

Il faut mettre des mécanismes gouvernementaux pour mettre ces projets de parcs éoliens à l'abri des faillites.

Il faut mettre des recours pour que les promoteurs respectent les contrats jusqu'au bout.

Il faut mettre un bureau pour accueillir les plaintes des propriétaires afin que les réparations se fassent diligemment et que les ententes soient respectées.

Des parcs éoliens en retrait.

Mettre des éoliennes partout en arrière des maisons, dans les villages, en périphérie des villes et des villages, au bord des lacs, partout où nos yeux se posent, cela devient une pollution. Les éoliennes deviennent des irritants pour les résidents et des nuisances pour l'attrait touristique. Notre fleuve St-Laurent est hypothéqué, le réchauffement de l'eau et la pollution ont fait fuir nos poissons.

Nos forêts sont largement exploitées et sans normes d'esthétique. A Matane, notre air est hypothéqué, les hivers sont longs et froids, il nous restait en somme que nos beaux paysages, en bordure du fleuve. Et voilà que notre gouvernement, étranger à notre région, décide de nous faire envahir par des éoliennes. C'est la dernière bouchée qu'il peut prendre.

Faire des parcs d'éoliennes en retrait, hors de la vue des résidents et du touriste cela deviendrait un projet intéressant, une solution de rechange non polluante qui nous alimenterait en énergie et qui sauverait nos gigantesques plans d'eau, grande beauté de la nature.

Et disposé de cette façon, je pense même que les parcs deviendraient des attraits touristiques. Les gens iraient par choix visiter ces parcs. Et un parc éolien est vraiment impressionnant, la concentration devient l'attrait et finalement, a l'allure d'un spectacle. C'est le réfléchir avant d'agir.

La nationalisation de l'électricité :

L'hydro électricité, au Québec est nationalisée, et c'est bien comme cela ; nous avons la richesse et elle profite aux Québécois. Pourquoi devrait-il en être autrement de l'électricité éolienne ? Le vent est aussi notre richesse et les dettes gouvernementales sont notre pauvreté. En vertu du principe de la diversité et du développement durable, il est de la responsabilité et du devoir du gouvernement de prendre la gestion de l'électricité éolienne et de la nationaliser au même titre que l'hydro électricité.

Carmelle St-Gelais

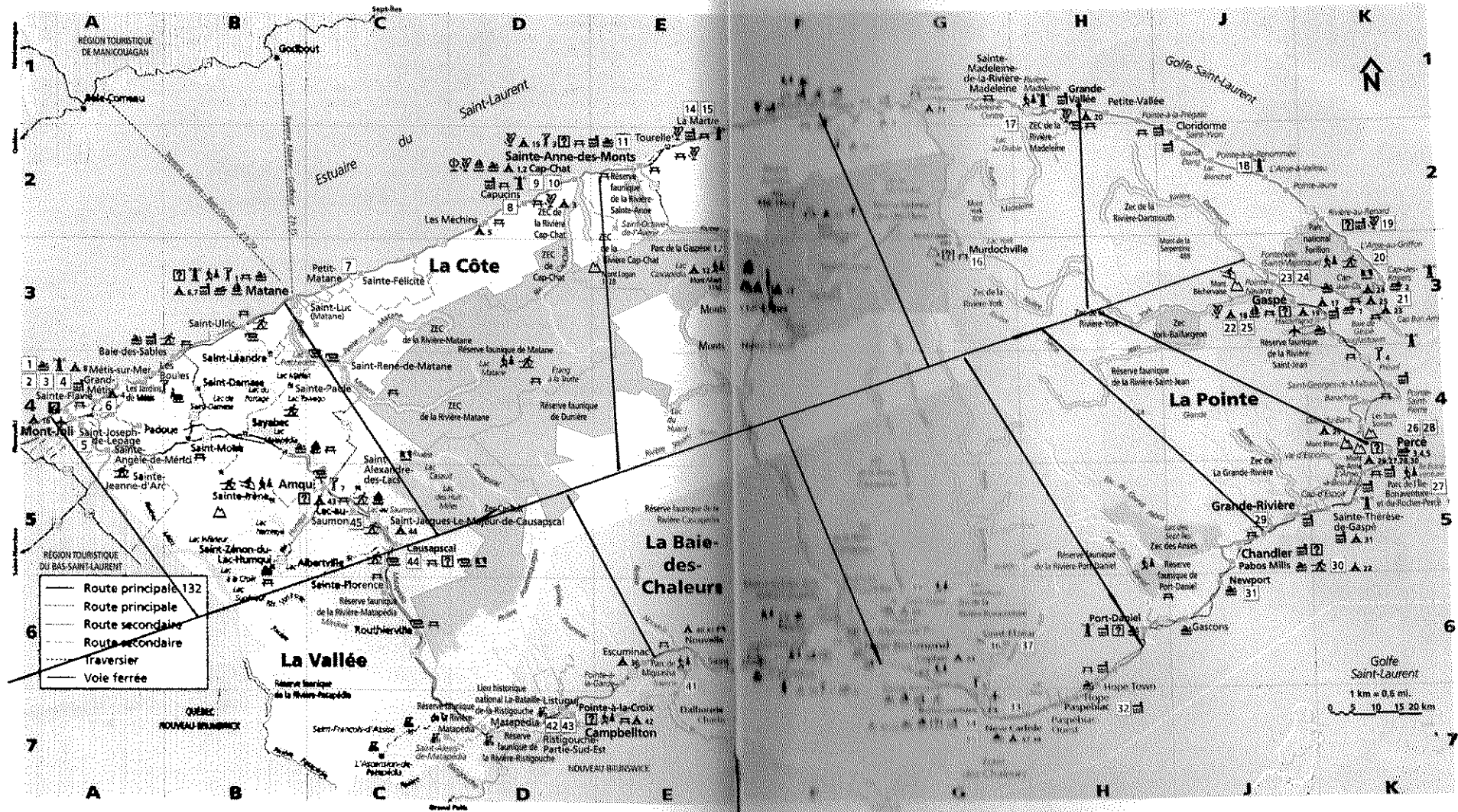
Carmelle St-Gelais, propriétaire de forêt privée

Pièce jointe : une carte de la Gaspésie

Le Travail n'est pas scientifique, mais a titre d'exemple d'aménagement
 Il faudrait étudier le territoire pour briser le moins possible

C. St-Gelais

La région touristique de la Gaspésie



INFO - p. 6 T. p. 34 A. p. 128 p. 85

Comment lire la carte
 Numéro de l'attrait sur le plan et dans le texte
 Localisation de l'attrait sur la carte
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100
 Jardin de Métis, p. 9
 Nom de l'attrait et page de guide

- Information touristique
- permanent
 - saisonnier
 - ✈ Aéroport
 - 🏛 Archeologie
 - ▲ Camping
 - 🏘 Cible
 - 🏠 Cabot (gîte touristique)
 - 🏡 Détachement de municipalité
 - 🏡 Ecovillage
 - 🏡 Établissement de loisir

Population

- Municipalité annexée
- 0 à 1500 habitants
- 1501 à 4999 habitants
- 5000 habitants et plus

- La Côte
- La Pointe
- La Baie-des-Chaleurs
- La Vallée